



Règlement

Article 1 – Organisation

L'Office Municipal du Sport d'Yzeure, avec l'appui technique de l'Entente Athlétique Moulins-Yzeure-Avermes et les services de la ville d'Yzeure, organise pour les festivités de fin d'années 2025 :

des courses déguisées.

Renseignements : 04 70 48 53 37 ou sport-vieassociative@ville-yzeure.com

Site internet : www.oms-yzeure.fr

Article 2 – Parcours et Catégories

Les parcours sont en ville, sur route, sans difficultés.

Départs et arrivées :

Place Jules Ferry, à Yzeure.

- **Animation jeune : de l'éveil athlétique à poussin** (années : 2015 à 2019)
 - 1 boucle de 1 km
 - Une petite animation non chronométrée
- **Petite Corrida : pour les benjamins et minimes** (années : 2011 à 2014)
 - 1 boucle d'environ 1900 m
- **Corrida Nordique : de la catégorie cadet à master** (années : 2010 et avant)
 - 3 boucles d'environ 1900 m soit un total d'environ 5 km 700.

Les accompagnateurs ou suiveurs à vélo sont interdits ainsi que les véhicules à moteur.

* Pour les épreuves avec classements : épreuves ouvertes aux titulaires Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running, d'un Pass Running délivré par la FFA, et aux non licenciés possédant un PPS.

Seules les inscriptions complètes sur le site d'inscription en ligne seront validées, **Dossier incomplet = pas de dossier numéroté.**

Article 4 - Inscriptions et Tarifs

Les inscriptions se font **uniquement** via la plateforme internet Terre de Running à partir du 1er décembre 2025 : <https://www.terrederunners.com/inscriptions-aux-courses/>

- Tarif Animation Jeune : **Gratuit**
- Tarif Petite Corrida: **2 €** (+ 1 € de frais de gestion de la plateforme)
- Tarif Corrida Nordique : **3 €** (+ 1 € de frais de gestion de la plateforme)

Clôture des inscriptions en ligne le 23/12/2025 à 23 h 59

Article 5 – Horaires

- 19h : départ de l'animation Jeunes
- 19h10 : départ de la Petite Corrida
- 19h30 : départ de la Corrida Nordique

Article 6 – Retrait des dossards et des tickets

- **Mercredi 24 décembre : de 8 h 30 à 16 h** au service Sport et Vie Associative (Yzatis, boulevard Jean Moulin, 03400 YZEURE)
- **Vendredi 26 décembre de 8 h 30 à 12 h** au service Sport et Vie Associative ou entre 17 h 30 et 18 h 30 au stand « Accueil / Organisation » place Jules Ferry.

Tous les inscrits ont un dossard et un ticket à récupérer avant la course aux horaires indiqués ci-dessus.

Le dossard doit être porté sur la poitrine fixé par 4 épingle **non fournies** et visible dans son intégralité. La ceinture porte-dossard sera également acceptée si elle remplit les mêmes fonctions.

Article 7 - Chronométrage

Le chronométreur se situera sur la ligne départ / arrivée et ne comptabilisera que les temps des courses chronométrées.

Article 8 - Classement (sans récompense)

Il sera établi un classement général scratch pour la Corrida et la petite Corrida **sans récompense**.

Article 9 – Résultats (avec chronométrage)

Les résultats seront affichés à la fin des courses sur site, envoyés par mail et disponibles sur la page Facebook ou le site internet de l'Office Municipal du Sport d'Yzeure.

Article 10 - Récompenses déguisements

Des « tickets photos » seront distribués aux sportifs les mieux déguisés. Ces tickets donnent une chance d'être récompensé par le jury pour l'élection des plus beaux déguisements de l'édition 2025.

Article 11 - Sécurité

La sécurité de la manifestation est assurée par la Police Municipale, l'UNASS, une ambulance, les services municipaux et des signaleurs présents tout le long du parcours.

Article 12 - Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une RC souscrite auprès de la MMA.
Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leurs licences. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 13 - Droit à l'image

Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les photos réalisées lors de la manifestation.

Article 14 - Matériel

La manifestation se déroulant en nocturne, le port d'un objet lumineux est vivement conseillé. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature pendant la manifestation.

Article 15 - Ravitaillement

Distribution de boissons à l'issue de la manifestation (le ticket permettra la remise de la boisson)

Article 16 - Acceptation du règlement

L'inscription et la participation aux différentes épreuves de la Corrida Nordique vaut acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.

Article 17 - Force majeure / Annulation

Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procèdera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt d'une course et dans le cas extrême à l'annulation de la manifestation. Remboursement en cas d'annulation pour raison de crise sanitaire.